

11 lui donne des instructions fort détaillées sur la forme d'un anneau *sigillaire*. Les notes du P. Loimond, qui accompagnent ces deux lettres sont pleines d'intérêt ; elles renferment des renseignements précieux sur les monnaies des rois barbares.

M. de Lagrevol fait remarquer combien ces épîtres d'Avitus, l'apôtre des Burgondes, l'ami de Gondebaud, le conseiller de Sigismond, peuvent servir à éclairer l'histoire des Gaules aux V^e et VI^e siècles.

M. P. Saint Olive donne lecture au comité d'une notice sur les chevaliers tireurs de Ville franche.

Il résulte de ses recherches que les grandes villes ne jouissaient pas seules du privilège d'avoir des compagnies de chevaliers tireurs d'arc et d'arquebuse. Les petites villes des environs de Lyon en possédaient aussi, Villefranche particulièrement. La première compagnie instituée à Villefranche eut pour objet le tir de l'arc et de l'arbalète : elle existait avant d'être reconnue officiellement ; dès l'année 1559, les chevaliers donnent une fête à laquelle ils invitent *tous nobles bourgeois et marchands qui ont accoutumé le noble jeu de Pmbalète* ; on les convie *en l'honneur de Dieu, de la Fierge Marie et de Monseigneur Saint-Sébastien*.

En 1575, la compagnie eut une existence légale, et reçut des lettres patentes d'Henri III. Il y était spécifié que chaque année, au mois de mai, les chevaliers se réuniraient pour tirer le Papegault ou oiseau de bois, qui servait de but. Celui qui remportait le prix prenait le titre de roi, et pendant l'année de sa royauté, était exempt de toutes les tailles, subsides et autres impositions.

La compagnie avait établi son siège le long du mur oriental de Villefranche, en dehors de la porte des Fayettes et du côté du nord. Elle se maintint deux siècles entiers, malgré quelques petits débats intérieurs, qui furent réglés par